



# Etoile Développement Durable

Bénéficiaire des opportunités de croissance des technologies vertes



Communication publicitaire

## Informations essentielles

- **Classe d'actifs** : Actions
- **Exposition géographique** : Européenne
- **Indice de comparaison a posteriori**<sup>1</sup> : MSCI Europe IMI<sup>2</sup>
- **Durée minimum de placement recommandée** : 5 ans
- **Codes ISIN** : FR0010502088
- **Frais d'entrée maximum** : 2,00%
- **Frais courants annuels (en % de l'actif net moyen)** : 1,92%
- **Limite de réception des ordres** : Jour (j) avant 12h00 pour exécution sur la valeur liquidative établie en j et calculée en j+1 ouvré.



• **Label** :

## Classification SFDR

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.



Correspond aux fonds qui ont un objectif d'investissement durable concret et qui visent soit à investir directement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnement ou social soit à réduire les émissions carbone.



## La philosophie de gestion d'Etoile Développement Durable

L'objectif du fonds, à travers son investissement dans son fonds maître\*, est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en tenant compte de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise).

Les sociétés sélectionnées, de toutes tailles de capitalisation, sont celles réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités environnementales. Par ailleurs, les sociétés qui produisent des énergies fossiles ou nucléaires sont exclues.

Cette analyse financière est combinée à une analyse extra-financière, qui applique une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90 % des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination des 20 % des émetteurs ayant les moins bonnes notes.

Le fonds a obtenu le label d'Etat ISR (Investissement Socialement Responsable).

\* Etoile Développement Durable est un fonds « nourricier », c'est-à-dire qu'il investit à travers son fonds « maître » Amundi Valeurs Durables. Par conséquent, il adopte l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque de celui-ci.



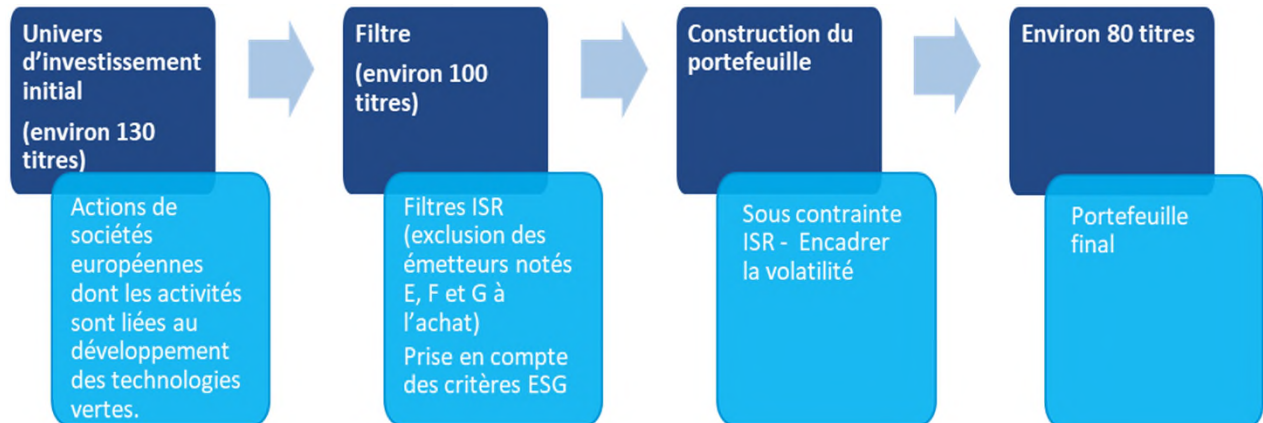
## Pourquoi investir dans Etoile Développement Durable ?

Pour réaliser un investissement sur les marchés actions, tout en prenant en compte la réalité du réchauffement climatique et de la raréfaction des ressources naturelles.

Pour disposer d'un fonds éligible au Plan d'Epargne en Actions qui permet, à travers son investissement dans son fonds maître, de privilégier les entreprises aux bonnes pratiques ESG, dont l'activité est liée à la transition énergétique : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, agriculture durable.

Pour effectuer un placement dans les entreprises de petites, moyennes ou grandes capitalisations des marchés d'actions européens.

## Comment le gérant construit-il son portefeuille ?



## Quels sont les principaux risques ?

### Indicateur de risque et de rendement



Cet indicateur se matérialise par une échelle comprise entre 1 pour les supports présentant le risque et le potentiel de rendement les plus faibles, et 7 pour ceux présentant le risque et le potentiel de rendement les plus élevés.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque », le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Pour une information complète sur les risques, veuillez-vous référer au Document d'information Clé pour l'investisseur (DICI). La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

### Les Principaux Risques\*

- **Risque de perte en capital** : le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi.
- **Risque actions** : si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.
- **Risque discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes.
- **Risque de durabilité** : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

\* Voir le détail des risques du fonds dans le prospectus.



Le gérant répond à vos questions

## ***Pourquoi investir dans les technologies vertes ?***

L'augmentation globale de la température, de la pollution et des événements climatiques extrêmes nous poussent collectivement à agir. Etoile Développement Durable sélectionne des sociétés dont l'activité est liée au développement des technologies vertes accompagnant ainsi la transition énergétique. Les technologies vertes sont définies comme les techniques et services destinés à prendre le relais des ressources naturelles qui se raréfient. Elles regroupent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, l'agriculture durable.

## ***Comment choisissez-vous les valeurs constituant votre portefeuille ?***

Nous choisissons des sociétés européennes investissant dans les thématiques suivantes :

- **l'efficacité énergétique** : distribution électrique, éclairage, matériaux de construction, transport efficient (voitures électriques, transports collectifs, batteries...), développeurs immobiliers,
- **les énergies alternatives, les technologies propres et les services** : services environnementaux (ingénierie, capture de CO2, contrôle de test de pollution...), solaire, éolien, géothermie, hydro énergie, biomasse (biocarburants, biochimie, bioénergie),
- **la gestion de l'eau et des déchets** : distribution et traitement de l'eau, équipement, désalinisation, traitement et recyclage des déchets,
- **l'agriculture durable** : production agricole et forestière répondant aux exigences de certification environnementale et biologique.

## ***Pourquoi appliquer une politique ESG sur une sélection de valeurs liées au développement durable ?***

Certaines entreprises peuvent agir positivement pour l'environnement tout en ayant des pratiques ESG insuffisantes, c'est pourquoi nous appliquons une méthodologie ESG.

Les critères ESG étudiés peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- **normative** (exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion : armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, notés G) **et sectorielle** (exclusions sur le charbon et le tabac),
- **Best-in-Class** (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C et D et exclusion des émetteurs E et F),
- **thématique** (sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).



## Le gérant répond à vos questions

### ***Selon vous, Etoile Développement Durable est-il un produit de diversification à intégrer dans son épargne financière ?***

Ce placement vous permet de diversifier votre PEA en bénéficiant de la performance des marchés actions européens. Il s'avère donc complémentaire aux investissements France/Euro traditionnellement souscrits dans cette enveloppe fiscale. La gestion vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables.



## Définitions

### **<sup>1</sup> Indice de comparaison a posteriori**

Indice utilisé à titre de comparaison des performances a posteriori, sans aucune contrainte sur la gestion.

### **<sup>2</sup> MSCI Europe IMI**

Indice représentatif des marchés des actions de 15 pays d'Europe, calculé en dollar US puis converti en euros.

### **<sup>3</sup> ESG (Environnement, Social, Gouvernance)**

Trois critères qui permettent une analyse extra-financière d'une entreprise et ainsi découvrir si une entreprise met en œuvre une stratégie socialement responsable, et particulièrement comment elle se comporte avec l'environnement et ses parties prenantes, c'est-à-dire ses salariés, ses partenaires, sous-traitants et clients.

**Avertissement - L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).**

*Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur doit consulter la documentation réglementaire du FCP dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site [www.etoile-gestion.com](http://www.etoile-gestion.com) ou sur demande au siège social de la société de gestion. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », tels que définis par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du FCP décrit dans ce document. Rédaction achevée en Avril 2022.*